

## NOTE D'ASSISTANCE AUX ÉPREUVES ORALES DES CONCOURS C

Le public est autorisé à assister aux épreuves orales **à partir du Mardi 20 Juin 2017 après-midi.**

**IMPORTANT** : Dans le cadre de l'état d'urgence et le contexte impératif issu des consignes strictes et officielles garantissant la sécurité de chacun, toutes les valises, tous les sacs à dos volumineux ainsi que les bagages encombrants sont interdits sur le site des épreuves. Un contrôle sera effectué à l'entrée des sites.

Il faut obligatoirement **s'adresser au responsable du concours C au SCAV** (AgroParisTech – 16 rue Claude Bernard – 75005 Paris). L'enregistrement des identités et la délivrance de l'autorisation individuelle d'assister aux épreuves orales s'effectuera au SCAV qui se situe en rez-de-jardin d'AgroParisTech.

**En cas d'affluence, il peut être difficile de satisfaire toutes les demandes.**

La responsable du concours C veillera à répartir au mieux le public dans les salles.

TOUT VISITEUR DOIT RESPECTER LA RÈGLE DU **SILENCE** À L'INTÉRIEUR DU BATIMENT,  
Y COMPRIS DANS LES COULOIRS.

TOUTE CONVERSATION DOIT SE FAIRE À L'EXTÉRIEUR.

LES TELEPHONES PORTABLES DOIVENT ETRE **ETEINTS** (pas sur vibreur ni sur silencieux).

<b>1 - Règle générale</b>	<b>Sont concernés principalement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- les professeurs ;</li><li>- les élèves des classes <b>ATS Bio</b> ;</li><li>- les candidats <b><u>non</u></b> admissibles ;</li></ul>
---------------------------	--

Afin de ne pas perturber le déroulement normal de l'épreuve et compte tenu de l'exiguïté de certains locaux, il sera respecté les principes suivants :

- Une seule personne sera admise par salle;
- La personne doit par courtoisie signaler sa présence aux jurys et aux candidats concernés, qui ne peuvent en principe la refuser.
- Elle pénètre dans la salle d'interrogation à la faveur de la sortie du candidat précédent. Elle sort de la salle en même temps que le candidat, à la fin de l'interrogation.
- Elle s'interdit toute réflexion ou signe susceptibles de troubler l'interrogation.
- Elle assiste à deux créneaux maximum pour la même matière.
- **Il lui est interdit de prendre des notes ou d'enregistrer l'interrogation** sous peine d'exclusion immédiate.
- Un enseignant ou un parent ne peut pas assister à l'interrogation de son candidat.

Seul l'examineur, afin d'éviter une gêne anormale dans le déroulement d'une interrogation, peut être amené à refuser la présence d'une personne autre que le candidat.

**2 - Règles particulières à certaines épreuves**

- En raison de la nature de l'épreuve : **l'Entretien avec le jury** n'est pas accessible.
- Pour l'épreuve de **TP de Biologie** : seuls les professeurs sont autorisés à assister à l'épreuve. Ils contactent au préalable la responsable du concours C qui leur enverra par mail la convocation. Celle-ci devra être présentée avec une pièce d'identité à l'accueil de l'ENCPB, lieu où se déroule l'épreuve.
- L'épreuve d'**Anglais** est accessible à tous.

**Rappel premiers et derniers créneaux accessibles :**

Les oraux ne seront accessibles qu'à compter du Mardi 13h30 et devraient se finir le Vendredi en fin de matinée.

ÉPREUVE		CRÉNEAUX		Nombre de passages	DURÉE DES INTERROGATIONS
		DEBUT	FIN		
<b>Anglais</b>	Matin	09H00	12H30	<b>7</b>	30 min
		PAS DE PASSAGE A 10H30			
	Après-midi	14H30	18H00	<b>7</b>	
		PAS DE PASSAGE A 16H30			
<b>TP de Biologie</b>	Matin	09H00	12H30	<b>7</b>	
		PAS DE PASSAGE A 10H30			
	Après-midi	14H00	17H30	<b>7</b>	
		PAS DE PASSAGE A 16H00			